

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

30 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015 A 19 HEURES 00

L'an deux mille quinze, le trente octobre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Christine VIAL LAPLACE, Sandrine MATHIEU, Aurélie CHALIES, Muriel PERRET, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER

Procurations :

Monsieur Michel PONT a donné procuration à monsieur André BERTHOUD

Madame Sandrine MATTHIEU est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 25 septembre 2015 :

A la demande de madame Hélène REBOUX, les corrections suivantes sont apportées :

Page 2 - Informations de monsieur le maire (documents distribués) :

- Au lieu de « Un document de synthèse sur la loi NOTRE »
 - o Lire « Un document de synthèse sur la loi NOTRE »

Page 4 : ZONE BUSSONGE / SYNDICAT DE CYLINDRAGE

- Au lieu de « Le conseil municipal décide de verser un acompte au syndicat de Cylindrage, sur l'exercice 2015, dès lors que la réalisation des travaux sera avancée, soit la pose des buses et l'aménagement de la voirie »
 - o Lire « Le conseil municipal décide de verser un acompte au syndicat de Cylindrage, sur l'exercice 2015, dès lors que la réalisation des travaux sera avancée, soit la pose des buses et l'aménagement de la voirie ; un acompte ne pouvant être versé que sur des travaux effectivement réalisés ».

Page 4 : CIRCUITS PEDESTRES

- Au lieu de « L'estimatif global est de l'ordre de 27 029 euros. Il conviendra de veiller à demander la garantie décennale, ainsi qu'un plan de récolement des réalisations ».
 - o Lire « L'estimatif global est de l'ordre de 27 029 euros. Il conviendra de veiller à demander la garantie décennale, ainsi qu'un plan de récolement des réseaux ».

Page 6 : TOUR DE TABLE

Madame REBOUX :

- Au lieu de « Transmet des plaintes de riverains concernant la circulation et les excès de vitesse excessifs sur le chemin rural, vers la route de Saint Jean ».
 - o Lire « Transmet des plaintes de riverains concernant la circulation et la vitesse excessive sur le chemin rural, vers la route de Saint Jean ».

Après ces quelques corrections, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° CAMVAL :
 - Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et des communes membres
 - Rapport d'activités 2014
 - Rapport d'activités du Pôle Environnement
- 2° Demande de rétrocession des parties communes par le lotissement du Val de Saône
- 3° Travaux en cours dans le lotissement des Peupliers
- 4° Classement de parcelles communales dans le domaine public de la commune / Enquête publique
- 5° Réflexion sur le devenir de la zone Chassagne restant à aménager
- 6° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 7° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – CAMVAL

• Schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et des communes membres

Monsieur Bernard DESPLAT expose au conseil municipal la proposition de « schéma de mutualisation des services de la CAMVAL et de ses communes membres ». Ce projet inclut notamment une réflexion sur les nouvelles pistes de mutualisation des services pouvant être mises en œuvre pour le mandat 2014-2020.

Qu'est-ce qu'un « schéma de mutualisation » ?

Il se réfère à la loi de 2010 sur la réforme des collectivités territoriales et à la loi de 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Un schéma de mutualisation doit permettre à l'E.P.C.I., la CAMVAL, par l'optimisation des moyens existants sur le territoire, d'exercer pleinement ses compétences et d'apporter à ses communes l'assistance dont elles ont besoin.

L'enjeu est de proposer aux communes une meilleure qualité du service rendu aux administrés et aux usagers, une efficacité de l'action publique locale, ainsi qu'une maîtrise des coûts de fonctionnement sur le long terme.

Les expériences actuelles de mutualisation de la CAMVAL, via différentes conventions :

- Pôle enseignement artistique
 - o Avec notamment la mise à disposition de locaux
- Pôle opérationnel
 - o Avec notamment :
 - Instruction du droit des sols
 - Politique de la ville
 - Groupement de commande
- Pôle petite enfance
 - o Avec l'accueil des enfants jusqu'à 4 ans
- Pôle aquatique
 - o Avec notamment la mise à disposition d'équipements et de services

Le projet de schéma de mutualisation des services propose, en outre, une réflexion sur de nouvelles pistes de mutualisation pour le mandat 2014-2020 :

- Des mises à dispositions ascendantes (des communes à la CAMVAL)
 - o Les services voirie et espaces verts des communes qui permettraient à la CAMVAL d'entretenir ses futures Z.A.E. / Zones d'Aménagement Economique ou encore les aires d'accueil des gens du voyage (transferts au plus tard le 01 janvier 2017).
- Des mises à disposition descendantes (de la CAMVAL aux communes)
 - o La mise à disposition du service économique de la CAMVAL (ADEMVAL).
 - o La mise en commun du service d'aide en matière juridique, marchés publics, achats, finances, ressources humaines.
 - o L'assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil en prévention.
 - o Le service S.I.G. / Système d'information géographique
 - o Le développement des groupements de commandes

Les actions de mutualisation impliqueront deux axes essentiels :

- Un dialogue social à dimension humaine. Le questionnement légitime des agents sera écouté et entendu.
- Un pilotage de la mutualisation pour prendre des décisions, suivre, évaluer, animer.

Le schéma de mutualisation des services est un document d'orientation, une convention cadre pour l'ensemble du territoire de l'E.P.C.I.

Le conseil municipal est invité pour donner un avis sur ce projet de schéma de mutualisation des services.

A l'issue de la phase de consultation, ce projet de schéma de mutualisation sera approuvé par le conseil communautaire de la CAMVAL du mois de décembre 2015.

DEBAT :

Monsieur Daniel MERCIER s'interroge : Qu'est-ce que ce schéma de mutualisation va apporter ? Que va-t-on économiser ? Il ne voit pas, objectivement, la finalité, la réalité de celui-ci.

Monsieur le maire rappelle que la CAMVAL a pris en charge l'instruction des dossiers concernant les droits des sols dans le cadre de cette mutualisation. S'agissant d'un transfert de compétence de l'Etat, ce service a désormais un coût ; la D.D.T. / Direction Départementale des Territoires, service de l'Etat, réalisait cette instruction gratuitement.

Il ajoute que le but de ce schéma de mutualisation est de réaliser des économies, mais qu'il doute fortement de cette réalité.

Il précise enfin que les deux lois précitées obligent les E.P.C.I. sur cette voie ; les conseils municipaux ne peuvent que donner un avis. Il s'agit bien là d'une étape supplémentaire pour que les communes n'aient plus rien à dire.

Monsieur Thierry BERLAND rappelle que la mutualisation a pour but de faire des économies.

Il indique aussi que si la commune avait dû instruire elle-même ses dossiers concernant les droits des sols, le coût aurait été, sans doute, plus élevé que celui proposé par la CAMVAL.

Par ailleurs, à compter du 01 janvier 2017, les compétences des zones d'activités seront transférées à la CAMVAL.

La mutualisation devrait permettre de faire des économies. Les transferts de compétences apportent, par contre, des coûts supplémentaires.

Il s'agit « du début de la fin des communes ou la poursuite de la fin des communes ».

Monsieur Daniel MERCIER demande à ce que les délégués CAMVAL soient vigilants et veillent aux surcoûts éventuels qui pourraient découler de cette nouvelle « contrainte législative ».

Il soulève, en outre, le fait que la mutualisation n'est pas complète dans le cadre des A.D.S. / Autorisation des droits des sols, car la ville de Mâcon, ainsi que les communes de St Laurent Sur Saône et Berzé la Ville, n'adhèrent pas à ce service de la CAMVAL.

Monsieur Michel BERTHIER dit qu'il s'agit là d'une optimisation des moyens ; l'idée est généreuse mais bientôt, les communes ne maîtriseront plus rien.

Monsieur le maire propose d'adresser un exemplaire de ce projet de schéma de mutualisation à chacun des membres de l'assemblée pour l'étude et l'approfondissement de celui-ci.

L'assemblée accepte et décide de prendre le temps de la lecture et de la réflexion de ce document. Elle formulera son avis lors de sa prochaine séance.

• **Rapport d'activités 2014**

Monsieur Bernard DESPLAT présente au conseil municipal le rapport d'activités de la CAMVAL pour l'exercice 2014.

Il rappelle notamment que la CAMVAL, c'est :

- 26 communes
- 227 km²
- 61 204 habitants
- 1 300 étudiants
- Plus de 3 000 établissements économiques

Mais aussi ses missions et ses compétences :

- Développement économique
- Protection de l'environnement et du cadre de vie
- Aménagement de l'espace
- Petite enfance
- Equipements culturels et sportifs
- Enseignement supérieur
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Création et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

Les faits marquants 2014 :

- Prise de compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères
- Vote du projet du nouveau périmètre du SCOT / Schéma de Cohérence Territoriale et création du syndicat mixte
- Installation des nouveaux élus communautaires
- Réouverture de la piscine d'Azé
- Réalisation des crèches de Péronne et de la Roche Vineuse
- Mise en accessibilité du centre aquatique de Mâcon

• **Rapport d'activités 2014 du Pôle Environnement**

Monsieur Bernard DESPLAT présente au conseil municipal le rapport d'activités du Pôle Environnement de la CAMVAL pour l'exercice 2014.

L'accent est mis sur le programme local de prévention (P.L.P.) ; le but étant de réduire la production de déchets sur le territoire en réponse à des objectifs nationaux fixés par les lois Grenelle de l'environnement.

Les solutions avancées sont :

- Limiter la production de déchets, voire ne plus produire de déchets
- Favoriser le compostage
- Former, informer, montrer l'exemple

- Mettre en place la réutilisation des objets (par exemple, les gobelets en plastique rigide)
- Privilégier le dépôt à la ressourcerie pour le réemploi des objets, leur donner une deuxième vie.

Sur les cinq dernières années, le Pôle Environnement (SICTOM) a diminué de 5,5 % le nombre de tonnes d'ordures ménagères.

Les coûts TTC à la tonne (collecte, transport, tri et valorisation ou enfouissement) sont les suivants :

- Ordures ménagères : 262 euros
- Déchets apportés en déchetteries : 110 euros
- Matériaux recyclables déposés à la collecte sélective : 94 euros

II – DEMANDE DE RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DU VAL DE SAONE

Monsieur le maire fait part d'un courrier du président de l'association syndicale du lotissement du Clos du Val de Saône relatif à une demande de rétrocession des parties communes dudit lotissement, à la commune.

Les parties communes correspondent notamment à :

- La voirie et les espaces verts
- Le réseau d'eau potable
- Le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales
- Le réseau électrique

Monsieur le maire précise que ce lotissement a, tout juste, dix années d'existence (permis de lotir datant d'avril 2016)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de l'association syndicale du lotissement le « Clos du Val de Saône ».

Il prend note que l'association n'a pas fourni un état des lieux précis de toutes les parties communes concernées pour une éventuelle reprise par la collectivité ; ces parties communes devant être dans un très bon état de fonctionnement dans ce cas.

Monsieur Daniel MERCIER rappelle qu'il y a d'autres lotissements privés sur la commune (les lotissements Terre de la Croix et les Jardins du Rif, ainsi que rue de la madone et rue de la Fontaine Berthillier) et qu'il n'est pas judicieux de créer un précédent. Il ajoute que c'est prématuré pour une reprise ; ce lotissement a une dizaine d'années d'existence à peine (le permis de lotir date d'avril 2005).

Monsieur Thierry BERLAND ajoute qu'il s'agit du même principe dans les immeubles où il y a des parties privatives et des parties communes. Les copropriétaires de ces immeubles ne sollicitent jamais les collectivités pour la reprise de leurs parties communes.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de l'association syndicale du lotissement du Clos du Val de Saône.

Elle ne souhaite pas créer de précédent pour l'instant en la matière.

III – TRAVAUX EN COURS DANS LE LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

• Travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement dans la rue des Hironnelles (en partie), la rue des Pinsons et l'impasse des Cigognes sont terminés. L'assemblée prend connaissance, en outre, de la subvention allouée par le conseil départemental pour cet ouvrage, d'un montant de 25 000 euros.

La réfection des trottoirs sera réalisée, en principe, dans le courant du mois de novembre 2015.

• Enfouissement des réseaux secs

L'assemblée prend acte que les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité par le SYDESL, via la S.M.E.E., dans le lotissement des Peupliers, rue des Champs, impasse des Canaris, impasse des Perdrix et rue des Hironnelles sont terminés. Seuls les travaux de Câblage Orange (France Télécom) restent à réaliser.

IV – CLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que deux parcelles communales cadastrées ZD 452 et ZD 464 appartenant au domaine privé de la commune, correspondent en réalité à la route des Carrières et à une partie du rond-point des Escarons.

Il propose une régularisation de ces parcelles et leur classement dans le domaine public communal. Pour concrétiser ce classement, une enquête publique sera sans doute nécessaire ; les textes en la matière seront toutefois vérifiés.

Le conseil municipal décide la régularisation des deux parcelles communales cadastrées ZD 452 et ZD 464 et leur classement dans le domaine public communal.

Il décide de lancer la procédure correspondante et nécessaire pour concrétiser cette formalité.

En cas d'enquête publique, l'assemblée décide de nommer un commissaire enquêteur ; elle mandate monsieur le maire pour la mise en place de toutes ces démarches.

Monsieur le maire indique que cette régularisation est nécessaire pour permettre à INTERMARCHE de s'agrandir dans les règles au regard du P.L.U.

Il ajoute qu'une fois dans le domaine public, ces parcelles seront intégrées à la longueur de la voirie ; ce qui a une incidence positive sur la D.G.F.

V – REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA ZONE CHASSAGNE RESTANT A AMENAGER

Monsieur le maire rappelle le projet d'EHPAD (ou de maison pour Seniors) envisagé sur la zone de Chassagne restant à aménager.

Il rappelle également la position négative du conseil départemental en matière d'aide sociale.

Le conseil municipal renonce aux projets impliquant une aide sociale du département. Il s'oriente davantage vers la création d'une maison pour seniors.

Aussi, l'assemblée décide la création d'un groupe de travail spécifique qui sera chargé d'une réflexion approfondie sur le devenir de cette parcelle. Il devient en effet opportun de la rendre utile pour le bien de tous comme cela avait été envisagé à l'origine.

Monsieur le maire rappelle, en outre, le projet de monsieur Sébastien FONCK, pharmacien, de créer une maison médicale.

Il demande que cette commission porte également sa réflexion sur la création éventuelle d'une maison médicale.

Le groupe de travail est ainsi constitué : André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Daniel MERCIER, Michel BERTHIER, Hélène REBOUX, Thierry BERLAND, Sandrine MATHIEU, Nadine MITRE, Muriel PERRET.

Une première réunion est programmée pour le 25 novembre 2015 à 19 h 00.

VI – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- *Restaurant scolaire*
 - Le remplacement du lave-linge et l'achat des vêtements du personnel ont été pris en charge par l'association du restaurant scolaire.
 - 14 946 repas ont été servis au cours de l'année scolaire 2014-2015.
 - Les finances de l'association sont bonnes
 - L'association du restaurant scolaire envisage une augmentation du prix du repas à compter du 01 janvier 2016. Le conseil municipal donne son accord ; le ticket repas passera de 3,90 euros à 4,00 euros.

Madame Véronique LE NOAN informe :

- *Conseil d'écoles*
 - L'élection des parents d'élèves s'est bien déroulée
 - Les effectifs pour l'année scolaire 2015-2016 sont de 55 élèves pour l'école maternelle et 72 élèves pour l'école élémentaire.
 - La prévision des effectifs à la rentrée scolaire 2016-2017 est de 53 élèves pour l'école maternelle et 81 élèves pour l'école élémentaire.
 - Deux auxiliaires de vie sont présentes dans les écoles.
 - La directrice n'a plus de journée hebdomadaire de détachement ; seulement un jour par mois depuis la suppression de la quatrième classe.
 - Des essais de « sécurité incendie » ont eu lieu.
 - Le cycle « piscine » a été renouvelé pour les enfants de l'école primaire.
 - La classe de découverte aura lieu au printemps 2016 à Palavas les Flots pour la classe de CM2 de la commune, ainsi que celle de la commune de Senozan.
 - Des projets d'école sont mis en place (projet livres – projet chorale).
 - Le « permis piéton » est organisé comme chaque année.

Monsieur Daniel MERCIER rapporte :

- *Commission Cimetière*
 - Les membres de la commission cimetière ont participé à une journée de formation sur la gestion des cimetières. L'essentiel de cette journée est présenté à l'assemblée et

- notamment la réglementation en la matière et les obligations des collectivités sur la création des cimetières, l'ossuaire, les concessions, le jardin du souvenir, le columbarium,
- Ils proposent la mise en place d'une procédure de reprise de concessions dans le premier cimetière (dénommé le « vieux cimetière »). Un inventaire précis sera réalisé.
- Le plan du cimetière sera également reconstitué.

Madame Nadine MITRE expose :

- *Commission associations*
 - La commission a réuni les associations pour le calendrier des manifestations 2016.
 - L'association du Football sollicite du mobilier d'occasion si la commune en possède.
 - La fête du 11 novembre s'organise.
 - La mise en commun des manifestations avec les communes de La Salle et Senozan s'est bien déroulée.
 - Les nouvelles règles d'utilisation de la salle de réunion ont été distribuées aux associations.
 - Le bureau du Comité des Fêtes a été renouvelé.

Madame Sandrine MATHIEU informe :

- *ADMR*
 - Des membres du conseil municipal ont participé à la journée « portes ouvertes » organisé par l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) à Viré, ce 24 octobre 2015.

Monsieur Thierry VALENTIM expose :

- *Commission communication*
 - L'Echo Saint Martin a été distribué.
 - Le bulletin communal 2015 est en cours de confection (les articles sont à rendre pour le 09 novembre 2015).
 - Madame Hélène REBOUX propose que le bulletin communal traite davantage des thèmes communaux qui demandent de la réflexion.

DEPART DE MADAME NADINE MITRE A 21 H 30

- *C.C.A.S.*
 - Les Colis de Noël sont en cours de préparation ; la commande a été passée auprès de la société Fleurons de Laumagne dans le Gers (celle-ci confectionne 330 000 colis par an).
 - Les colis seront livrés le 04 décembre 2015 et seront distribués à compter du 07 décembre 2015.
 - Un débat a lieu et des explications sont données car les membres du C.C.A.S. n'ont pas fait travailler les commerçants locaux. INTERMARCHE n'a pas répondu à la demande du C.C.A.S.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° CAMVAL / ADEMVAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'ADEMVAL, l'Agence pour le Développement Economique du Mâconnais-Val de Saône) qui accompagne les communes dans la création ou l'implantation d'entreprises n'existera plus à compter du 01 janvier 2016 ; ce service sera intégré à la CAMVAL à cette même date.

Il informe l'assemblée d'une demande de la CAMVAL / ADMEVAL d'un terrain sur la zone en Sordats (d'environ 6 000 mètres carrés), pour une entreprise actuellement implantée à St ANDRE DE BAGE et qui ne peut pas s'agrandir là où elle est.

Cette société est hollandaise et fait venir des fleurs de Hollande qu'elle réexpédie ensuite sur le territoire français.

Le conseil municipal prend acte de cette demande.

Monsieur le maire indique que la société ALS Remorques n'a toujours pas, à ce jour, signé l'acte authentique d'acquisition du terrain En Sordats.

Toutefois, la société Roger MARTIN de VONNAS (Ain) a été retenue par ALS Remorques pour la réalisation des travaux de terrassement.

2° O.P.A.C.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de l'état d'avancement du projet de l'OPAC dans les locaux de l'ancienne boulangerie rue du Commerce. Ces locaux ne seraient plus transformés en 7 logements sociaux ; mais il serait créé 5 logements en accession à la propriété. Cette nouvelle possibilité reste toutefois à confirmer.

L'OPAC envisage, en outre, de revendre à la commune la parcelle située derrière le logement communal sis impasse du Fournil, ce qui permettrait de donner à cet immeuble un espace de stationnement et de verdure.

Monsieur le maire fait part, en outre, de la création d'une filiale de l'OPAC dénommée « les Demeures de Saône » ; celle-ci est orientée sur une réflexion et une recherche de zones constructibles sur les territoires communaux en vue d'y créer des logements en « accession à la propriété ».

Cette filiale agira en qualité de « promoteur immobilier ». Les terrains de la commune, susceptibles de lui convenir, lui ont été exposés.

3° ETUDE DE DEVIS

Monsieur le maire présente à l'assemblée un premier devis concernant des travaux d'électricité à réaliser dans plusieurs bâtiments communaux suite au rapport du bureau de contrôle APAVE (mises aux normes).

Ce devis s'élève à 6 293,38 euros T.T.C.

D'autres devis seront sollicités.

Ces travaux seront inscrits dans le budget primitif 2016.

4° CHAUFFAGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire fait part du rapport et du devis de la société L.F. Génie Climatique de Chalamont concernant la problématique du chauffage du restaurant scolaire.

Cette société a constaté les dysfonctionnements du chauffage de cet immeuble qui découlent d'une installation défectueuse, non conforme aux préconisations des bureaux d'étude.

Elle propose des travaux nécessaires pour un fonctionnement normal de cette pompe à chaleur qui doit obligatoirement être couplée avec un chauffage d'appoint (électrique) dès lors que la température descend en dessous de - 7°.

Il indique qu'il a transmis ceux-ci au Cabinet ROBIN, architecte maître d'œuvre lors de la construction de cet immeuble.

Il ajoute, en outre, que la commune ne supportera pas une charge financière supplémentaire dans ce dossier. L'assureur, dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage, sera à nouveau sollicité. Pour cela, et au vu du rapport de la société L.F. Génie Climatique de Chalamont, l'expert désigné par l'assureur, le cabinet SARETEC, sera à nouveau sollicité.

5° SOCIETE EUROBAT / ZONE BUSSONGE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de l'entreprise EUROBAT concernant le remblaiement de la parcelle qu'il a acquise sur la zone BUSSONGE en vue d'y installer sa société. Il conteste un paragraphe de l'acte de compromis qui a été modifié dans l'acte définitif.

Or, la société EUROBAT, de même que son notaire, ont été destinataires du projet d'acte définitif pour relecture. De plus, le jour de la signature officielle de celui-ci, il a été relu par les notaires à voix haute.

Or, monsieur le maire rappelle les accords convenus avec l'entreprise EUROBAT.

Le coût du remblaiement de la parcelle était bien supporté par la société EUROBAT ; la commune, de son côté, prenait à sa charge le branchement d'eau potable de l'entreprise.

La société EUROBAT considère que le notaire de la commune n'a pas fait son travail dans les règles de l'art.

6° ETUDE DE DEVIS / JEUX

Monsieur Bernard DESPLAT fait part de la nécessité de changer des jeux pour enfants (à l'école maternelle, dans le lotissement des Epraillons) suite au rapport du bureau de contrôle APAVE. Ces jeux ne sont plus aux normes réglementaires ; de plus ils sont vétustes et deviennent dangereux pour les enfants utilisateurs. Une consultation est en cours. Ce projet sera inscrit dans le budget primitif 2016.

Par ailleurs, le skate park, rue des Sports, très détérioré par du vandalisme est devenu dangereux. L'assemblée décide de le supprimer. Il sera démonté.

7° CONGRES DES MAIRES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le congrès des Maires des 17, 18 et 19 novembre 2015 à PARIS.

Il rappelle également que lui-même et Michel BERTHIER participeront à ce congrès.

Il propose de leur rembourser tous les frais inhérents à ce déplacement (train, hôtel, repas, déplacements dans la capitale pour se rendre au congrès, ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à messieurs André BERTHOUD et Michel BERTHIER l'ensemble des frais qu'ils auront supportés à l'occasion de leur déplacement au Congrès des Maires à PARIS (soit un montant de l'ordre de 600 euros).

Il dit que messieurs André BERTHOUD et Michel BERTHIER fourniront l'ensemble des justificatifs nécessaires à ce remboursement.

Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

8° INFORMATIONS

Monsieur le maire informe l'assemblée

- Du dossier Ad'Ap en matière d'accessibilité : la commune est à jour dans ses travaux d'accessibilité au regard de la réglementation. Des attestations de conformité seront adressées à la préfecture via le service instructeur de la CAMVAL.
De menus travaux seront toutefois à réaliser pour le logement communal utilisé en qualité de local professionnel momentanément, rue du Centre.
- Des diverses échéances en matière d'urbanisme, rappelées par le service A.D.S. de la CAMVAL, à respecter au regard des lois SRU de 2000, Urbanisme et Habitat de 2003, l'Engagement National pour l'Environnement « Grenelle » de 2010 et, plus récemment, la loi ALUR de 2014 ; ces lois conduisent à une évolution de la planification de l'urbanisme au niveau communal et intercommunal. Les documents d'urbanisme de la commune devront tous être en ligne à compter du 01 janvier 2016.
- De la fin des travaux de peinture de l'extension de la salle omnisports par l'entreprise BONGLET. Monsieur le maire rappelle, à cet effet, le litige qui a opposé la commune à l'entreprise SMEPP, reprise par l'entreprise BONGLET. Le solde du marché va pouvoir être honoré. Au regard du litige qui avait opposé la commune à l'entreprise SMEPP, le conseil municipal décide de régler ce solde de marché à l'entreprise BONGLET qui a racheté la société SMEPP.
- De l'invitation de l'association SAINT MARTIN BELLE PIERRE à l'animation « Mémoires de village » qu'elle organise le dimanche 29 novembre 2015 à 14 h 00 au foyer rural. Des dessins d'enfants seront exposés et un concours de soupe sera organisé pour le bonheur des papilles.
- De la présence d'un « camion pizza » les mercredis de 17 h à 22 h, place des Escarons
L'assemblée décide de revoir ses tarifs d'occupation du domaine public. Une proposition sera présentée à l'assemblée lors de sa prochaine séance.
- De la liquidation judiciaire du bar « le Saint Martin » ce 30 octobre 2015.
- Du repas des élus organisé le vendredi 18 décembre 2015 à 20 h 00 à la Maison des Vins.

VIII – TOUR DE TABLE

Monsieur le maire :

- Fait part de la candidature de madame Rachel BELLERON pour la location du logement communal sis au 6 rue du Commerce. Au regard du dossier présenté, le conseil municipal accepte de louer cet appartement à madame BELLERON, à compter du mois de novembre 2015, et confirme le montant du loyer mensuel, soit 590 euros.
- Que la remise du « challenge Michel BIDAULT » (don du sang du 20 novembre 2015) aura lieu le 27 novembre 2015 ; les élus « donneurs » se regrouperont avec les pompiers.

Madame Muriel PERRET :

- Rappelle les élections régionales des 06 et 13 décembre 2015. Le tableau des permanences sera communiqué lors de la prochaine séance de l'assemblée.
- Est informée que l'association du Football utilise parfois la salle omnisports pendant l'hiver.

Madame Sandrine MATHIEU :

- Dénonce l'invasion de chats errants sur la commune. L'association féline de Mâcon sera sollicitée pour la stérilisation des chats errants ayant élu domicile sur la commune.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Fait part des odeurs d'égouts qui se manifestent, place de l'Eglise. Ce fait sera signalé à la Lyonnaise des Eaux, ainsi qu'à l'entreprise PETAVIT qui a réalisé les travaux d'aménagement de la place.
- Demande où en est la pose des panneaux lumineux. Monsieur DESPLAT lui indique que ceux-ci devraient être posés le 23 novembre 2015.

RETOUR DE MADAME NADINE MITRE A 22 H 35

- Demande quel est le devenir de l'aspirateur à feuilles, acheté il y a quelques années. Ce matériel n'est pas adapté pour la commune ; il concerne davantage le milieu urbain. Il sera proposé à la ville de Mâcon.
- Demande où en est le dossier d'un agent des services techniques. Monsieur le maire lui indique que la commission administrative paritaire a été sollicitée pour avis.

Madame Hélène REBOUX :

- Demande quelles sont les actions préconisées pour les économies d'énergie. Monsieur le maire demande à la commission « économies d'énergie » de travailler sur les actions à mettre en place pour la réalisation concrète d'économies. Il lui suggère de faire des propositions lors d'une prochaine séance de l'assemblée.

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Sollicite l'assemblée pour la transmission d'articles pour la confection du bulletin communal 2015. Des idées nouvelles pour le bulletin et pour le site sont également les bienvenues.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Propose l'acquisition d'un logiciel pour la gestion administrative du service de la garderie et d'un logiciel pour les demandes de réservation d'ouvrages, via internet, pour la bibliothèque. Ces demandes seront étudiées pour le budget primitif 2016.
- Indique que les tableaux qui agrémentaient les murs de la salle du conseil municipal seront posés dans la salle de réunion de la salle omnisports. Ces tableaux sont des paysages et/ou de sites de la commune.
- Informe qu'un agent du service technique a été chargé de la consultation pour les vêtements de travail du service.

La séance est levée à 22 h 55

Le Maire,